

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT - 41350**

**Objet : Arrêté n° 2026-86 portant délégation de fonctions et de signature à Patrick MARTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

**Le Maire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt :**

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Patrick MARTEAU en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire,**

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Patrick MARTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Patrick MARTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au maire pour exercer les attributions suivantes :**

MAITRISE D'OUVRAGE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI DE LA COMMUNE	Biens immobiliers	Bâtiments publics Équipements sportifs Logements communaux Eglise, monuments historiques
	Infrastructures et équipements publics	Voirie communale et ses dépendances Cimetière Réseau éclairage public Mobilier urbains Propreté urbaine Sécurité routière Chemins ruraux Déclaration de travaux / Déclaration d'Intention de commencement de travaux Avis de travaux urgents
	Biens mobiliers	Véhicules municipaux Mobilier installé dans les bâtiments publics Matériels et outils utiles aux missions de la commune (sauf matériels spécialisés de certains services : alarme, restaurant scolaire... Matériel de téléphonie Matériel informatique
	Terrains non bâtis	Espaces verts Création d'espaces verts Fleurissement
	Aménagement d'espaces naturels	Zone ombragée Coulée verte Espaces de loisirs, espace « agro-pédagogique »

		Chalet Isba
FINANCES : Suivi budgétaire du service technique		Demande du budget annuel Exécution du budget alloué Respect du budget alloué
ZAC à VOCATION D'HABITAT (Aubépin)	Suivi opérationnel	Participation aux réunions avec l'aménageur et réunions de chantier Opérations d'intégration
SECURITÉ DES BIENS ET BÂTIMENTS		Vérification du fonctionnement de la sirène  Mise en place des actions à entreprendre pour faciliter les vues des caméras de vidéoprotection, en collaboration avec la police municipale  Suivi des alarmes dans les bâtiments publics en collaboration avec la police municipale  ERP communaux (appartenant à la commune) : - Préparation technique des commissions : suivi des travaux, registre de sécurité, contrôle technique des installations
COMMANDE PUBLIQUE : PREPARATION DES MARCHÉS DES SERVICES TECHNIQUES	Y compris matériel informatique	Dans le respect du guide local de la commande publique
COMMISSION DES TRAVAUX		Pilotage

**ARTICLE 2 :**

Tous les actes, courriers, arrêtés ou décisions, signés dans le cadre de cette délégation, porteront la mention suivante : « Pour le maire, le maire adjoint délégué ».

**ARTICLE 3 :**

Le délégataire rendra compte régulièrement à madame le maire des actes accomplis dans le cadre de cette délégation, sans préjudice de son pouvoir d'exercer elle-même les attributions déléguées.

**ARTICLE 4 :**

La présente délégation prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal, sauf en cas de cessation des fonctions du délégataire.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Transmission de la copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier,
- L'élue concernée,
- La directrice générale des services,
- Les responsables de service concernés.



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2026.  
Publié le : 01/04/2026.  
Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 31 mars 2026

Le maire,  
Isabelle JALLAIS GUILLET

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20260331-ACC2026-86-AR  
Date de réception préfecture : 01/04/2026